

Présidence : M. Pierre **Enderlin**  
Secrétaire : Mme Anne **Devaux**  
Scrutateurs : Mme Marie-Claire **Mamin** et M. Antonio **Todde**  
Huissière : Mme Lydie **Restauri**

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV n° 5 - séance du 15 décembre 2021
- 4 Communications du Bureau
- 5 Communications de la Municipalité
- 6 Vision municipale 2021-2026 – projection de deux vidéos
- 7 Rapport sur le préavis n° 17/12.2021 – Demande d'un crédit de Fr. 213'100.00 comprenant Fr. 110'200.00 pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable et Fr. 102'900.00 pour financer le renouvellement de l'éclairage public à la rue du Pont-Levis
- 8 Motion Alain Jouffrey – chemin rose
- 9 *Information des délégations aux Conseils intercommunaux*
- 10 Simples questions
- 11 Contre-appel

Le Président, M. Pierre **Enderlin**, ouvre la séance à 20h00.

### **1) Appel**

M. Antonio **Todde**, scrutateur, procède à l'appel.

**Excusé.e.s** : Mme Marie-France **Chautems**, Mme Barbara **Dellwo**, M. Fabrice **Dessaux**, M. Dominique **Dubugnon**, M. Guy **Gueritz**, M. Thierry **Jaquiéry**, M. Roland **Locher**, M. Yves **Morand**, M. Daniel **Oberson**, Mme Sandrine **Pittolaz-Croutaz**, M. Sylvain **Rodriguez**, Mme Adriane **Sennwald**, Mme Thereza **Soares Hungria**

**Absent** : M. Steve **Bugnon**

51 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal.

-----

### **2) Adoption de l'ordre du jour**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, le Président procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX  
DÉCIDE

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

-----

### **3) Adoption du PV n° 05 de la séance du 15 décembre 2022**

Deux corrections ont été demandées et apportées au PV :

« M. Stéphane Porzi précise qu'il s'agit des sept toches (n° 22, 23, 23a,24,25,26 et 27) le long du bâtiment de la fondation Perceval ... » : p. 48

M. Yves **Chevillat** souhaite entendre la Municipalité à propos de l'état du projet de « la STEP intercommunale » et les prochaines étapes qui sont prévues : p. 55

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX  
DÉCIDE

**Le PV n° 05 tel que modifié est accepté à l'unanimité.**

-----

### **4) Communications du Bureau**

#### **4.1) Décès**

Nous avons appris le décès de Monsieur Marcel Bugnon, oncle de notre conseiller M. Steve Bugnon et frère de M. André Bugnon, ex syndic et ex président du Conseil National.

Nous leurs présentons nos condoléances et je vous invite à vous lever pour respecter une minute de silence.

#### **4.2) Plan de protection :**

Nous continuons de garder le masque aujourd'hui et je vous remercie de votre bonne compréhension.

#### **4.3) Votations au Grand Conseil**

Je voudrais relever ici, au terme du dépôt des listes le 24 janvier que notre Commune compte 4 candidats, et je les mentionne avec plaisir, Mme Sylvie **Fuchs**, PLR, membre du Conseil, Mme Carine **Tinguely**, Verts-Libéraux, ex vice-syndique de Saint-Prex, M. Louis-Claude **Pittet**, PLR, vice-président du Conseil et M. Yves **Chevillat**, Les Verts, membre du Conseil.

Ils sauront certainement défendre les couleurs de notre Commune et je vous invite à voter pour eux, vous rappelant que les votations auront lieu le 20 mars 2022. Nous pouvons les féliciter.

-----

#### **5) Communications de la Municipalité**

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

-----

## **6) Vision municipale 2021-2026 – projection de deux vidéos**

Présentation de la vision communale par M. Stéphane **Porzi**.

La Municipalité a fait appel à une consultante pour l'aider à élaborer efficacement la vision communale. Les chef·fe·s de service ont été convié·e·s dans un deuxième temps pour donner leur avis, notamment du point de vue de la réalisation des projets.

Il rappelle que la vision communale n'est pas contraignante. Certains projets ne seront peut-être pas concrétisés tandis que d'autres émergeront éventuellement au cours de législature. La vision donne un cap et permet d'ouvrir le dialogue avec le Conseil et les citoyen·ne·s.

La vision présente cinq grands thèmes.

M. Stéphane **Porzi** présente ce qui est sorti des discussions de la Municipalité, ses commentaires sont en italique.

### **Cadre de vie agréable pour toutes les générations**

#### **Développer les lieux de rencontres et de loisirs pour tous**

- Réflexions sur les espaces non bâtis
- Aménagement de placettes
- Localisation de bancs, de stationnement pour vélos ou encore de points d'eau
- Implantation d'un espace pour les chiens et d'un skatepark
- Mise à disposition de la place de l'Horloge : *une restriction de circulation permettra de fermer toute la place à la circulation et ainsi de pérenniser son utilisation en tant que lieu convivial.*

#### **Accroître le nombre de places de garde pour les 0 - 8 ans**

- Projet en cours au Collège du Chauchy
- Future nouvelle garderie sur la parcelle de Sous-Allens : *pas pour tout de suite.*

#### **Améliorer la sécurité sur le chemin de l'école**

- Assurer la qualité et la sécurité des cheminements pour tous les usagers : *un préavis allant dans ce sens avait été présenté au Conseil communal en fin de législature (cf préavis n° 13/12.2020 refusé par le Conseil lors de la séance du 10.02.2021). La Municipalité actuelle reviendra avec des modifications du projet initial et éventuellement représentera un ou plusieurs préavis sur le sujet de la sécurité.*
- Organisation de la chaussée

#### **Maintenir un parc de logements à loyers abordables**

- Il est actuellement composé de 154 appartements – 15 immeubles – environ 350 personnes. *Les appartements sont rénovés au fur et à mesure. Le but est d'avoir un loyer le plus bas possible et la liste d'attente est importante ce qui montre que l'objectif est atteint et les appartements à bas loyers sont recherchés.*

#### **Développer l'offre de jardins communaux**

- Projet en cours avec prochainement la constitution d'une commission consultative : *recensement des terrains qui pourraient servir à la création de jardins communaux.*

#### **L'accès à des soins primaires de qualité**

- Discussion en cours pour la création d'un centre médico-social réunissant tous les partenaires et intervenants dans le domaine (Quartier de la Gare et du Motty) : *deux médecins généralistes ont pris leur retraite et il est important pour Saint-Prex de garder une offre médicale sur place.*

### **Développer des possibilités de travail**

- Valoriser les parcelles communales dans la zone du Glapin (déplacement des toches) : *zone d'utilité qui pourrait être mise à disposition d'une entreprise qui souhaite se développer ou d'une nouvelle entreprise, industrie ou commerçant.*

### **Soutenir nos sociétés locales**

*On le fait régulièrement avec la mise à disposition des locaux et des soutiens financiers.*

### **Encouragement de la culture à Saint-Prex par des soutiens aux artistes établis et en devenir**

*Là aussi, on le fait régulièrement.*

- St-Prex Passion Culture, Festival DécourvRire : *sont des valeurs sûres.*
- Concerts classiques région morgienne : *moins connus mais avec des concerts chaque année.*
- Spectrum Festival : *tout nouveau*
- Eren Festival : *reporté plusieurs fois et on espère qu'il aura lieu cette année.*
- L'Espace Catherine Colomb : *amené à changer prochainement de nom et de direction.*

### **Utilisation, comme boussole à ses actions, des recommandations du label nation VilleVerte suisse, ainsi que celui de Cité de l'énergie dans une perspective concrète et pratique.**

- Obtention du Label VilleVerte : *le but est d'obtenir le label. Cela concernera tous les dicastère et tous et toutes les chef-fe-s de service donc tout le monde devra y mettre un petit peu du sien.*
- Nature en ville, biodiversité, renforcer l'infrastructure écologique : *font partie du label ville verte.*
- Label Cité de l'énergie obtenu en juillet 2019 est à revalider : *on doit donc le retravailler et apporter des améliorations partout où cela est possible.*

### **Garder un bon niveau de sécurité et mieux communiquer et informer les citoyens**

*Au niveau sécurité, nous sommes bien servis avec la PRM.*

*On aimerait améliorer la communication avec les citoyens et combler le manque de communication antérieur.*

### **Infrastructures et mobilité pour plus de confort**

#### **Reconstruire la déchèterie, les locaux du Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP) et du Service des eaux (SEaux)**

- Etude en cours (Préavis no 14/11.2021 – 180'000.-)

#### **Elaborer un concept sur l'énergie pour Saint-Prex incluant diverses options adaptées à son contexte**

- Etude en cours (Préavis no 15/11.2021 – 50'000.-) pour valoriser le potentiel énergétique des bâtiments et activités
- Rejet de chaleur (CAD), toitures (énergie solaire) etc...

#### **Développer une mobilité douce compatible à tous les usagers et établir une nouvelle politique de stationnement**

- Améliorer les réseaux de mobilité pour favoriser le report modal vers les TP
- Augmenter la mobilité douce (voie verte), requalification de la RC1 : *deux gros sujets qui vont nous occuper prochainement.*
- Compléter l'offre en TP et surtout maintenir la ligne 724 : *sujet discuté parce que la fréquentation n'est pas optimum et la ligne doit être assez fréquentée pour la maintenir.*
- Garantir la bonne coexistence entre les différents types de mobilité : *on ne cherche pas à faire la chasse à la voiture.*

#### **Rénover le Centre sportif et culturel du Vieux-Moulin**

- Préavis en préparation (année de construction 1995) : *Le Centre a bientôt trente ans et nécessite des rénovations au niveau technique, notamment des deux chaudières, ventilation...*

### **Rénover les bâtiments de la place de l'Horloge et les valoriser**

- Préavis en préparation y compris la place de l'horloge : *acquisition de la Commune depuis très longtemps qui a été laissée un peu de côté. Nous viendrons avec une proposition. On a déjà un petit préavis d'étude.*

### **Poursuivre la mise en séparatif des réseaux communaux des eaux claires et usées, puis collaborer avec les privés pour leurs propres réseaux**

- Planification et préavis à venir

### **Préserver la qualité naturelle de l'eau potable**

- Contrôles très fréquents (qualité incroyable de l'eau à Saint-Prex): *l'eau à Saint-Prex est pompée sous le vieux-Moulin et remise dans le réseau sans aucun traitement, l'expert que j'ai rencontré a confirmé que sur les 400 communes dont il s'occupe, très peu de communes ont la chance de Saint-Prex.*

### **Maintenir la STEPi opérationnelle (station d'épuration intercommunale : Etoy, Buchillon, Saint-Prex)**

- Mise en oeuvre pour le traitement des odeurs de la STEPi (Préavis no 16/11.2021 – 237'500.-) : *cela nous permettra de maintenir l'infrastructure en attendant la future STEP régionale.*
- Planifier la future STEP régionale Collaboration intercommunale

### **Étudier la réalisation d'un nouveau port au Coulet et la valorisation d'une zone de loisirs attenante**

- Développer l'offre d'activités lacustres et touristiques dans le secteur En Coulet en anticipant la réaffectation du bâtiment de la STEP (réflexion en cours)

### **Valorisation du territoire communal**

#### **Finaliser les plans d'affectation (périmètre centre)**

- Densifier prioritairement cinq sites stratégiques dont la disponibilité peut être garantie à l'horizon 2036.

#### **Sites stratégiques - projets en cours**

- «Gare Sud»
- «Le Motty»

#### **Sites stratégiques - projets à venir**

- «Derrière le Signal» (Vetropack)
- «En Penguey» (parcelles communales)
- «Sous-Allens/Cherrat» (parcelles communales)

### **Développer et exploiter les zones d'activités non utilisées actuellement dans le cadre des stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Canton**

- Réception des entreprises saint-preyardes le jeudi 12 mai 2022
- Rencontre avec les dirigeants des entreprises de Vetropack, Fischer Connectors et Ferring : *nous avons déjà rencontré les dirigeants de ces entreprises, mais l'objectif est d'en rencontrer le plus grand nombre.*

### **Régionalisation**

- Saint-Prex est indissociable de sa région. Ainsi, la Municipalité maintiendra les liens avec les communes voisines par des rencontres régulières, accroîtra ses activités avec les associations intercommunales et participera à des projets régionaux, tels que la nouvelle station d'épuration, la police de proximité (PRM), la protection civile, ainsi que les différentes initiatives en rapport

avec l'énergie et le climat. La Municipalité souhaite également renforcer la centralité de Saint-Prex en matière de transports et de services.

- ARCAM – ARASMAC
- RÉGION MORGES – ASISE
- MORGES RÉGION TOURISME
- LITTORAL PARC – PRM – EBS

### **Des finances maîtrisées**

- La Municipalité entend avoir une gestion saine des deniers publics : collaboration étroite avec la commission des finances.
- La Municipalité s'engage à prioriser les investissements, cherchera de nouvelles sources de financement, encouragera les projets autofinancés et reconsidérera la tarification de ses services.
- Elle renforcera sa communication sur les sujets majeurs, tels que le budget, la cohésion sociale (anciennement rééquilibrage de la facture sociale) ou la péréquation avec le Canton : *par exemple, lors des séances de Conseil avec un ordre du jour peu chargé, on pourra revenir sur ces sujets.*

**Qualité de vie pour les Saint-Preyardes et les Saint-Preyards dans une perspective de développement durable** : *c'est ce qui est ressorti de notre vision, sous forme d'un slogan pour la législature.*

M. Stéphane **Porzi** propose de suivre normalement le déroulement de l'ordre du jour et d'attendre les divers pour répondre aux questions.

### **Présentation des deux vidéos de la vision communale**

Anouk Gaümänn explique le choix de la Municipalité en préambule de la projection des deux vidéos annoncées à l'ordre du jour.

*« Après avoir fait un peu le tour des vidéos de présentation des communes voisines, l'équipe municipale a affirmé sa volonté de présenter quelque chose de différent et de plus original pour mettre en avant la Commune et ce, par une personne de Saint-Prex.*

*C'est ainsi que l'artiste Paul Fritz diplômé de l'Ecal, un jeune saint-preyard de 22 ans, a reçu carte blanche. Il est revenu avec un thème qui nous a enchantés : à Saint-Prex, on a tout sauf le Mont Blanc, ce que nos communes voisines ne se gênent pas de nous faire remarquer.*

*Il a réalisé un ensemble en douze volets très courts qu'on aimerait vous présenter sur toute l'année avec deux vidéos par séance jusqu'en décembre. Les deux premières sont présentées ce soir. »*

-----

**7) Rapport sur le préavis n° 17/12.2021 – Demande d'un crédit de Fr. 213'100.00 comprenant Fr. 110'200.00 pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable et Fr. 102'900.00 pour financer le renouvellement de l'éclairage public à la rue du Pont-Levis**

M. David **Clénin** rapporte pour la commission ad hoc.

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

M. Yves **Chevillat** intervient à propos du chauffage à distance et demande si une réflexion est entamée, même si c'est du long terme, car quitter la voie publique est que cela ne vaut pas la peine de déjà prévoir les tuyaux.

M. Anthony **Hennard** : « *Il n'y a pas de chauffage à distance prévu pour le bourg, s'il y a chauffage à distance un jour, ce sera sur les hauts de Saint-Prex.* »

Mme Sophie **Rouquette Studer** intervient en tant que riveraine de la rue du Pont-Levis avec deux questions :

- Quelle sera la proximité de la fouille côté lac par rapport aux bâtiments?
- Y-a-t-il eu réellement une consultation avec Swisscom sur l'amélioration du débit internet dans cette zone?

M. Stéphane **Porzi** : « *La distance de la fouille par rapport aux bâtiments, je ne la connais pas du tout et je vais me renseigner. Mais normalement tous les riverains auraient dû recevoir un courrier et si ce n'est pas le cas, je vais m'assurer qu'il sera bien envoyé aux personnes concernées.* »

Mme Sophie **Rouquette Studer** affirme qu'elle n'a rien reçu jusqu'à présent.

M. Stéphane **Porzi** répond à propos de Swisscom, qu'il y a bien eu confirmation que les tuyaux actuels en place suffisent pour faire passer la fibre optique.

M. Alain **Jouffrey** : L'éclairage public représente souvent 30% à 35% de la facture d'électricité d'une commune, « *comme on va remplacer quatre mâts, est-ce que nous allons vers l'économie et le durable ?* »

M. Stéphane **Porzi** répond que effectivement l'intensité lumineuse va baisser, mais ce sera sans détecteur de passage. « *Cela nous a été déconseillé par Duvoisin-Groux SA pour la rue du Pont-Levis qui est très fréquentée.* »

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis
- Entendu le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite d'eau potable et le renouvellement de l'éclairage public à la rue du Pont-Levis ;
2. De lui accorder les crédits nécessaires, soit la somme de Fr. 110'200.00 pour l'eau potable et de Fr. 102'900.00 pour l'éclairage public ;
3. D'admettre que ces dépenses soient financées par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;



4. D'admettre que ces dépenses soient amorties en 10 ans, dès 2023 : a. Par tranche de Fr. 11'000.00 pour l'eau potable, le solde la dernière année après déduction de la subvention de l'ECA ; b. Par tranche de Fr. 10'200.00 pour l'éclairage public.
5. De prendre note que ces changements d'entraîneront pas de surcoût de fonctionnement.

**Le préavis n° 17/12.2021 est accepté à l'unanimité.**

-----

### **8) Motion Alain Jouffrey – chemin rose**

Le Président précise que cette motion a été présentée lors de la séance du 15 décembre 2021 et invite M. Alain **Jouffrey** à la relire.

Il ajoute également : « *Si on recevait une motion le vendredi qui précède la séance du Conseil, cela donnerait du confort et permettrait de la traiter dans la séance qui suit.* »

#### **Texte de la motion**

Les conseillers sous-signés demandent que la Municipalité de Saint-Prex, considérant les difficultés de cheminement piétonnier sur le chemin rose depuis l'achèvement des travaux de la parcelle 404, demandent de l'améliorer en tenant compte des attentes des usagers et de la latitude offerte par la servitude prévue dans le permis de construire N° 172018.

M. Nicolas **Cottier** demande si des questions peuvent être posées avant de voter la recevabilité.

M. Pierre **Enderlin** répond par la négative.

M. Marc-Antoine **Siegwart** intervient pour avoir confirmation que le vote auquel le Conseil va procéder concerne bien seulement l'entrée en matière.

M. Pierre **Enderlin** répond par l'affirmative et ajoute que si la motion est recevable, il ouvrira la discussion et si le Conseil se prononce pour l'acceptabilité de la motion, elle sera dirigée vers la Municipalité qui aura une année pour y répondre.

Le Président procède au vote de la recevabilité de la motion

Un premier décompte des voix étant incertain, le Président porte au vote la recevabilité de la motion pour la seconde fois.

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Entendu le texte de la motion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### DÉCIDE

#### **La motion est-elle recevable ?**

Avis favorables : 25

Avis contraires : 24

Abstention : 1

#### **La Motion est recevable**

M. Jacques **Rochat** conteste le résultat.

M. Pierre **Enderlin** lui répond qu'il fait confiance aux scrutateurs.

M. Jacques **Rochat** répond : « *Vous avez bien raison.* »

#### **La motion est prise en considération séance tenante.**

Le Président ouvre la discussion

Mme Anouk **Gäumann** exprime sa satisfaction au vu du résultat, car elle s'était préparée et son travail préalable n'aura pas été inutile. Elle présente les arguments de la Municipalité :

« Afin de contextualiser la motion concernant le chemin Rose que M. Jouffrey a déposée lors du dernier Conseil, le 15 décembre 2021, la Municipalité souhaite s'exprimer sur les points suivants : Elle rappelle en premier lieu que le chemin Rose est un chemin piétonnier, comme mentionné au Registre foncier. Le projet de piste cyclable sur le chemin Rose a été abandonné, à la suite du refus du préavis n°13/12.2020 qui concernait une demande de crédit pour financer entre autres l'aménagement de la liaison mobilité douce entre le chemin Warnery et le secteur des collèges. Ce chemin est bordé de haies privées côté Lausanne et sa largeur pavée est de 1.20 m, à l'instar des trottoirs situés sur la Commune. S'y ajoute une bordure herbeuse de 30 cm de chaque côté. A mi-chemin, une petite partie se retrouve confinée entre la haie et une barrière ; la largeur au sol à cet endroit est de 1.70 m. Il est donc tout à fait possible de croiser tout au long de ce chemin, comme vous pouvez le voir sur la photo qui s'affiche.

Ce chemin débouche en contrebas sur le chemin privé de Crausaz. A noter qu'à l'époque de sa création, des automobilistes riverains s'étaient inquiétés de voir des enfants « débouler » sur le chemin de Crausaz à vive allure, c'est pourquoi un ralentisseur avait été installé au bas du chemin Rose.

Au vu de sa forte déclivité, l'élargir pousserait les cyclistes et les trottinettes à l'emprunter plus systématiquement et possiblement d'y circuler à vive allure.

La Municipalité souhaite donc que ce chemin reste piétonnier afin de garantir la sécurité de tous les usagers.

Par ailleurs, une solution pérenne garantissant l'espace nécessaire au cheminement a été trouvée pour la taille des haies privées et leur entretien régulier par le Service de l'environnement et des espaces publics. »

M. Marc-Antoine **Siegwart** : « A titre personnel je demande un vote nominatif » et en tant que président du groupe PLR, il exprime la recommandation de voter non à cette motion au motif que ce chemin piétonnier doit rester piétonnier et que le chemin rose est très spécifique. Il convient, lorsque le sujet de la mobilité douce sera abordé, de réfléchir sur la zone dans son ensemble. Par ailleurs, le groupe PLR, par la voix de son président, considère que « l'instrument parlementaire utilisé, c'est à dire une motion, est un peu exagéré car les enjeux ne sont pas si importants que cela par rapport à d'autres enjeux dans ce quartier ». Il demande donc de voter pour le classement de cette motion.

M. Nicolas **Cottier** demande si la servitude publique de passage concernant une propriété privée, est inscrite au registre foncier ?

Est-ce que l'idée est de faire passer des cyclistes et des trottinettes, ce qui pourrait avoir un intérêt, notamment leur éviter de circuler sur la route de Lussy très étroite, ou est-ce que cela resterait piétonnier ?

M. Alain **Jouffrey** reprend les arguments développés dans l'historique qui accompagne la motion, notamment concernant la servitude publique de passage mentionnée dans la demande de permis de construire sur les parcelles 404 et 405 déposée en 2017 et le rappel qui avait été adressé au propriétaire pour l'inscription de la servitude en 2018.

Par ailleurs, il revient sur le préavis n° 13/12.2020 - sécurisation du chemin des écoliers qui mentionne l'élargissement du chemin rose sur 3 lignes. Il précise qu'il s'était rendu sur place avec M. Christophe **Cotting**, chef de service de l'urbanisme et des infrastructures, « qui avait dit : on pourrait faire pour les piétons des places d'évitement », car il y a des moments où s'y croiser surtout quand il y a des groupes de personnes, est difficile. « J'ai parfois vu passer 100 personnes en 5 minutes ».

Cette dernière affirmation provoque un brouhaha duquel émerge que personne ne peut le croire.

M. Alain **Jouffrey** précise : « Si, j'ai vu un groupe de trois classes monter du Cherrat, cela s'est peut-être passé une seule fois, mais je l'ai vu. Si vous pouviez respecter ma parole, je vous remercie. »

Il explique aussi qu'il a utilisé l'outil de la motion parce que son courrier adressé à la Municipalité demandant une concertation pour revoir l'aménagement du chemin rose a reçu une réponse négative, sans aucune ouverture, ne serait-ce que pour étudier la question. Il reconnaît que l'outil est peut-être un peu lourd, mais à la hauteur de sa déception. Il rappelle aussi que le chemin rose fait partie des 60

sentiers pédestres les plus importants du Canton et que ces sentiers pédestres sont reconnus par l'art. 88 de la Constitution.

M. Nicolas **Cottier** souhaite une confirmation de l'information qu'il n'existe pas de servitude inscrite au registre foncier.

M. Stéphane **Porzi** hoche la tête par l'affirmative.

Mme Anouk **Gäumann** répond à M. Alain **Jouffrey**, confirme qu'il y a bien quelque chose à faire en terme de mobilité douce dans ce quartier, mais pas sur ce chemin piétonnier. Elle ajoute qu'elle emprunte régulièrement ce chemin avec ses élèves et qu'elle n'y a jamais rencontré aucun problème. « *C'est pour cela que je ne comprends pas votre demande.* »

Le président intervient pour préciser qu'il prendra encore deux interventions et ensuite il clôturera la discussion.

M. Philip **Langer** s'exprime sur le manque de clarté de la procédure pour le traitement d'une motion, y compris dans le règlement du Conseil communal, notamment sur la nécessité de voter la recevabilité, en comparant avec la procédure de traitement d'une motion à Berne. Une fois dit cela, il estime que la procédure de la motion est effectivement lourde pour traiter un tel sujet.

Pierre **Enderlin** explique la procédure qui va suivre et les deux questions auxquelles il faudra répondre par vote :

- Oui on accepte que la motion soit remise immédiatement à la Municipalité.
- Non, on ne l'accepte pas et on classe la motion.

M. Stéphane **Porzi** demande la parole pour faire deux remarques : « *Si on accepte l'élargissement de ce chemin, on doit refaire tous les trottoirs de Saint-Prex et je ne conteste pas les 100 personnes de M. Alain Jouffrey, puisque je n'ai pas le droit, mais les statistiques montrent que les groupes de M. Pierre Corajoud ne dépassent jamais 30 personnes.* »

M. Raymond **Tardy** a entendu que l'entretien des haies le long de ce chemin est aux frais de la collectivité, manifeste son incompréhension, sachant qu'il appartient aux propriétaires d'entretenir leurs haies afin de ne pas déborder sur la voie publique et de balayer devant leur porte. Pourquoi, y aurait-il une exception pour ce chemin?

Mme Anouk **Gäumann** : « *C'est un héritage qui remonte à très loin et cela ne concerne que le propriétaire du haut du chemin.* »

Le président clôt la discussion. Il s'adresse à M. Marc-Antoine **Siegwart** « *Je pense que le vote qui va suivre va répondre à votre intervention, donc je propose que nous passions outre.* »

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- A la question « Etes vous favorable pour passer la motion immédiatement à la Municipalité ?

#### DÉCIDE

Avis favorables : 3  
Avis contraires : 47

**La motion est classée.**

-----

## **9) Information des délégations aux Conseils inter-communaux**

**Rien**

-----

## **10) Simple questions**

### **Vision communale**

M. Raymond **Tardy** : A propos des travaux Vieux Moulin, est-ce que l'éclairage est aussi prévu pour le foot, la pétanque, le skate Park et tout ce qu'il y a autour ?

M. Jan **von Overbeck** : « *On en est tout au début, nous avons eu un premier rendez-vous avec les ingénieurs pour voir ce qu'on peut faire en prévision d'un préavis qui sera présenté au Conseil. On peut inclure les questions de l'éclairage. Nous sommes en train de faire le catalogue de tous les besoins du Vieux-Moulin.* »

Mme Anouk **Gäumann** : « *On a rencontré le Président du foot. Le devis pour éclairer le grand terrain de foot est de Fr. 120 000 francs, donc c'est une question de finances.* »

Mme Véronique **Savioz** souhaite rendre attentif sur le fait qu'il s'agit aussi d'une zone sensible concernant les eaux qui passent.

Mme Lorella **Pfirter** demande s'il reste des exemplaires de la vision communale et si le document sera diffusé ailleurs.

M. Stéphane **Porzi** répond qu'il reste des exemplaires à disposition et que l'on peut aussi la lire en ligne sur le site de la Commune.

M. Christian **Boillat** souhaite savoir si on a avancé sur les smileys pédagogiques pour réduire les excès de vitesse.

En revenant sur la vision communale il s'étonne que « *le tissu économique s'arrête à Vétropack, Fischer Connectors et Ferring* ».

M. Stéphane **Porzi** précise que ce n'est pas ce qu'il a dit, cela concerne seulement les entreprises déjà rencontrées.

M. Christian **Boillat** répond que ce n'est pas ce qu'il avait compris, précisant que le tissu économique touche aussi tous les artisans.

Mme Anouk **Gäumann** répond à M. Christian **Boillat** concernant le smiley : il a été commandé et il tournera sur le territoire de la Commune.

M. Christian **Boillat** veut s'assurer que ce smiley ne sera pas confondu avec ceux de la PRM.

Mme Anouk **Gäumann** confirme qu'il sera différent.

Mme Sophie **Rouquette Studer** félicite la Municipalité pour la présentation de la vision communale et souhaite qu'elle soit diffusée plus largement que sur le seul site internet de la Commune. Elle demande également où en est la Cabane Chapuisat?

M. Jan **von Overbeck** précise que la vision communale sera publiée dans l'édition du mois de mars de La Balise.

M. Stéphane **Porzi** répond à propos de la Cabane Chapuisat que tout est réglé, le projet autour de la pêche est en cours de concrétisation.

M. Frédéric **Berthoud** voyant la fin de la pandémie arriver, rapporte qu'il a été interpellé par des citoyens concernant les horaires restreints d'ouverture de l'Administration communale, notamment pendant les vacances scolaires. Il demande si cela va changer, au vu des problèmes que cela pose aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer dans ces fourchettes horaires très étroites.

M. Anthony **Hennard** répond : « *On a décidé d'ouvrir que le matin durant les vacances scolaires, tous les services répondent à la population dans cette tranche d'ouverture. On ne changera pas les horaires, cependant tout citoyen peut prendre rendez-vous en dehors de ces horaires et sera reçu.* »

M. Marc-Antoine **Siegwart** rebondit sur l'intervention de Mme Sophie **Rouquette Studer**. Il se souvient de la présentation publique de la vision communale à la population par la Municipalité précédente qui avait rencontré un certain succès. Il demande si avec la fin des restrictions sanitaires, ce serait imaginable d'organiser une présentation publique de la vision communale ?

M. Stéphane **Porzi** : « *Oui, pourquoi pas.* »

### **Piscine**

Mme Céline **Farine Rogo** rapporte le constat que depuis quelques mois, dans le vestiaires des femmes, il y a toujours une fuite d'eau et un seau est posé pour récupérer l'eau et demande s'il faut s'inquiéter d'une fuite grave et quand ce sera réparé.

M. Stéphane **Porzi** : « *Je ne pensais pas qu'il y avait un seau qui se promenait dans la piscine. Effectivement il y a un problème de condensation et on n'arrive pas à savoir d'où cela venait, mais ce n'est que chez les dames. Je vais retourner faire un saut.* »

### **P'tit marché**

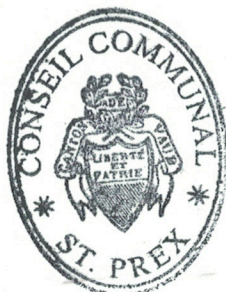
M. Sébastien **Pittet** : « *Nous avons quatre candidats pour les élections cantonales, sachez qu'il seront présent au P'tit marché du Bourg, le 27 février. Il y aura aussi des députés et des conseillers, ce sera le moment de faire des doléances. Je remercie aussi la Municipalité de m'avoir si bien coaché pour la reprise du P'tit marché. Si vous avez des questions, venez vers moi ou vers la Municipalité.* »

---

### **11) Contre-appel.**

La séance est levée à 21h36

Le Président  
Pierre Enderlin



La Secrétaire  
Anne Devaux



**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 9 février 2022**

---

Communication n° 01/02.2022

Objet: réorganisation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que nous avons procédé à une réorganisation des services communaux.

Le service des eaux est placé sous les ordres de M. le Syndic et de M<sup>me</sup> Guyomard, secrétaire municipale, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

M<sup>me</sup> Guyomard est libérée dès le 1<sup>er</sup> février 2022 de toutes les tâches en lien avec les ressources humaines.

M<sup>me</sup> Damaris Martin, assistante RH depuis 2016, est nommée responsable des ressources humaines, dès cette date.

La Municipalité

Saint-Prex, le 9 février 2022/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75*

## Communication de la Municipalité au Conseil communal du 9 février 2022

---

Communication n° 02/02.2022

Objet: employés communaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon l'art. 37 du statut du personnel communal, les employés reçoivent une prime de fidélité pour les années de services dans la Commune. Dans le courant de l'année 2022, cinq collaborateurs communaux bénéficieront de ces dispositions. Il s'agit de:

Pour 10 ans de services:

- M<sup>me</sup> Nathalie Bataillard, monitrice d'accueil à la Cabane des Jeunes et responsable de la cantine du Cherrat
- M<sup>me</sup> Roxane Métraux, responsable de la Cabane des Jeunes
- M<sup>me</sup> Fabienne Cloux, responsable de l'accueil de midi à l'AREMS et collaboratrice à l'APEMS
- M. Tommaso Melchiorre, chef du service des bâtiments

Pour 25 ans de services:

- M Christophe Cotting, chef du service de l'urbanisme et des infrastructures et de la STEPi

Cinq collaborateurs soumis au statut du personnel communal fêteront aussi un jubilé. A la suite de la révision du statut et de son entrée en vigueur dès janvier 2022, les primes pour les 5 ans d'ancienneté sont abolies. Ils recevront une carte de la Municipalité accompagné d'une boîte de chocolats. Il s'agit de:

Pour 5 ans de services:

- M<sup>me</sup> Florence Boumendil, collaboratrice à l'AREMS-APEMS
- M<sup>me</sup> Catherine Masson, secrétaire municipale adjointe
- M. Anthony Mérinat, employé au service de l'environnement et des espaces publics
- M. Thomas Ruedin, collaborateur technique au service de l'urbanisme et des infrastructures
- M. Bernard Webb, responsable de l'AREMS-APEMS

Quatre collaborateurs non soumis au statut du personnel communal fêteront également un jubilé en 2022. Ils recevront une carte de la Municipalité avec une boîte de chocolats, comme le veut l'usage. Il s'agit de:

Pour 5 ans de services:

- M<sup>me</sup> Rita Dislich, bibliothécaire au Vieux-Moulin et au Collège du Cherrat
- M<sup>me</sup> Christine Balestrini, collaboratrice à l'AREMS

Pour 10 ans de services:

- M. David Chapuis, surveillant aux leçons surveillées
- M. Xavier Rothen, surveillant aux leçons surveillées

Nous les remercions tous pour leur engagement et fidélité vis-à-vis de la Commune.

La Municipalité

Saint-Prex, le 9 février 2022/DM – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 446 34 35*